

[Texte]

ment. However, the urgency of water problems made it necessary to move on them first, and I think we had the information and knowledge on water in far greater degree, from the scientific standpoint, than we had in some of these other areas. So, while the criticism I think is a sound suggestion and is the direction in which we should move, I do not think we are ready yet not only on a scientific basis but on an interprovincial and a federal basis, to move into the entire aspect of environment control. I think we will learn a lot from our dealings with the provinces on the proposed Canada Water Act on the ability to co-ordinate our efforts and to co-operate in the matters of water as to whether or not we can move ahead with the provinces on the total question of environmental quality, which is clearly under our constitution and affecting both jurisdictions.

The same member from St. John's East also suggested that the bill should more firmly spell out jurisdiction and should establish the intergovernmental machinery necessary for action.

I suggest that the machinery is vital but that it is a housekeeping matter. We do have an Interdepartmental Committee on Water and this has become an effective co-ordinating machine pulling together this past year all water programs and subjecting them to the review of some 14 agencies before Cabinet consideration.

Jurisdictions are already established under the BNA Act. We might not like it, and it is one of the difficulties that exist in this most difficult to govern country, but water is a divided jurisdiction. This makes co-operative effort essential and makes unilateral devices less than effective.

In addition to several points already covered, the Honourable Member from Dauphin suggested that the bill does not provide power for the federal government to act alone, but there are ample provisions in the bill for unilateral action if required on problems of water pollution. I would refer him specifically to Clause 11.

● 1650

The Honourable Member from Lotbinière raised a point of order with respect to the translation of the bill. In this regard permit me to reiterate that we intend that both kinds of program be undertaken; that is, by the Government of Canada alone in some instances, examples certainly in the Northern Territories, and by the Government of Canada in co-operation with provincial governments where that is the best approach.

[Interprétation]

Mais, comme nous savons que la pollution de l'eau est plus urgente, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes occupés de celle-ci d'abord, car nous disposons de beaucoup plus de références scientifiques sur l'eau que sur bien d'autres domaines. Par conséquent, même si la critique est une bonne chose et c'est peut-être la voie que nous devrions suivre, je ne pense pas que nous soyons encore prêts—tant sur le plan scientifique qu'interprovincial et fédéral—de nous lancer dans l'étude et la solution des problèmes concernant la représentation des conditions du milieu ambiant. Je pense que nous aurons beaucoup à apprendre au cours de nos pourparlers avec les provinces sur la Loi sur les ressources en eau du Canada, sur notre capacité de coordonner les efforts et de collaborer dans des questions se rapportant aux eaux, à savoir jusqu'à quel point nous pouvons aller de l'avant avec les provinces pour ce qui est des questions de qualité du milieu qui relèvent clairement de notre constitution et qui touchent les deux juridictions.

La même personne a aussi demandé que le Bill proposé départage mieux les juridictions et établisse les rouages intergouvernementaux nécessaires à l'action.

Je suis d'accord sur le fait que les rouages sont essentiels, mais il s'agit là d'une question d'administration interne. Nous avons un Comité interministériel sur les eaux qui est devenu, l'année dernière, un instrument efficace de coordination pour tous les programmes concernant les eaux, et les soumettant à l'examen de quelque 14 organismes avant de les présenter au cabinet.

Les juridictions sont déjà établies en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ça nous déplaît peut-être et il s'agit ici d'une des difficultés qui existent dans ce pays si difficile à gouverner, mais il faut dire que les ressources en eau tombent sous le coup de diverses juridictions, ce qui rend l'effort coopératif essentiel et les solutions unilatérales moins efficaces.

Outre les autres questions auxquelles j'ai déjà répondu, le député de Dauphin fait remarquer que le Bill ne permet pas au gouvernement fédéral d'agir seul, mais il y a suffisamment de stipulations dans ce Bill qui permettent l'action unilatérale, au besoin, pour résoudre les problèmes de la pollution des eaux. Je mentionnerais particulièrement à son intention, l'article 11.

Le député de Lotbinière a soulevé une question de règlement qui concerne la traduction de ce Bill. Permettez-moi de vous dire que nous essayons à ce sujet, bien entendu, d'appliquer les deux genres de programmes: Le programme établi par le gouvernement du Canada dans les Territoires du Nord et par le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, si c'est la meilleure façon de procéder.